



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_147_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de cession avec la compagnie « Germe de Mil » dans le cadre du Festival
Théâtre & mots « Tu peux l'ouvrir »**

Considérant l'organisation du Festival Théâtre & mots « Tu peux l'ouvrir » sur la commune
de Vif qui se déroulera du 14 au 18 octobre 2025,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession avec la compagnie « Germe de Mil », demeurant 23 rue
Gustave Guerre 38450 Vif, représentée par Mme. Claire DOMELAND, pour la prestation du
vendredi 17 octobre 2025 à Vif, pour un montant total de 200,00 euros TTC.

De signer le contrat de cession avec la compagnie « Germe de Mil » annexé à la présente
décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*